



**DOSSIER  
DE PRESSE**

ALLER PLUS LOIN ET PLUS VITE POUR  
FACILITER LA PRATIQUE DU VÉLO

**INAUGURATION DES PASSERELLES  
CYCLABLES ET PIETONNES AUX PONTS-DE-CÉ**

**14 JANVIER 2025**



## Sommaire

**Édito** ..... p. 3

### **Les passerelles de Moulin-Marcille**

Un trait d'union entre Trélazé  
et Sainte-Gemmes-sur-Loire ..... p. 4

### **Angers Loire Métropole accélère sur le vélo**

Circuler plus facilement à vélo  
dans Angers Loire Métropole ..... p. 5

Pouvoir stationner son vélo  
partout et en confiance ..... p. 7

Développer la pratique du vélo ..... p. 7

- Aider les habitants à acquérir un vélo ..... p. 7
- Sensibiliser à la pratique du vélo ..... p. 8
- Encourager les pratiques au sein  
d'Angers Loire Métropole ..... p. 9

**Le plan vélo, c'est quoi ?** ..... p. 10



**Christophe Béchu**

*Président d'Angers  
Loire Métropole*



## Édito

Notre territoire se transforme et se développe, et je suis fier de constater les avancées importantes que nous avons réalisées ensemble pour répondre aux besoins de mobilité posés par notre attractivité et par les enjeux de transition écologique. Face à ces défis, Angers Loire Métropole mène une politique ambitieuse pour une mobilité accessible à tous et durable. Les résultats sont visibles et encourageants.

Les habitudes de déplacement des habitants des communes d'Angers Loire Métropole évoluent. Nous constatons une diminution de l'utilisation de la voiture au profit de modes de transport plus respectueux de l'environnement comme le vélo, la marche à pied et les transports en commun. La part du vélo dans tous les déplacements des habitants du territoire a très fortement augmenté en 10 ans (de 3 à 4 % pour Angers Loire Métropole et de 4 à 8 % pour Angers).

Ces succès sont le fruit d'un renforcement considérable de notre offre de transport. Nous avons inauguré deux nouvelles lignes de tramway, amélioré notre réseau de bus, mis en place un service de transport à la demande, et lancé un service d'autopartage de voitures hybrides.

En parallèle, nous avons développé un schéma directeur ambitieux pour encourager la pratique du vélo. Entre 2019 et 2025, Angers Loire Métropole a investi 25 millions d'euros sur l'ensemble des actions du Plan vélo. Les passerelles de Moulin-Marcille, aux Ponts-de-Cé, inaugurées ce jour, sont un exemple concret de ce que permet notre stratégie, décidée par les élus de la communauté urbaine. Cette nouvelle liaison permet désormais de pédaler de Trélazé à Saint-Gemmes sans discontinuité et dans des conditions de sécurité optimales.

Ces investissements structurants s'accompagnent d'initiatives pour sensibiliser et soutenir nos concitoyens dans leurs changements de pratiques. Nous avons organisé des événements et des campagnes de sensibilisation, octroyé des aides financières pour le covoiturage et l'achat de vélos, et mis en place des tarifs attractifs et solidaires pour l'ensemble de notre offre de transport.

2025 sera une grande année pour le vélo. Nous allons aller plus loin pour que la pratique du vélo soit plus accessible. Les investissements consacrés aux aménagements cyclables vont doubler, passant de 3 à 6 millions d'euros par an, dès 2025. 7 itinéraires cyclables seront livrés en 2025 et nous renforcerons ces axes et en créerons de nouveaux d'ici à 2030. Et pour faciliter l'appropriation par les cyclistes de ces nouveaux axes cyclables, nous présenterons une « marque vélo » au printemps, véritable identité graphique de notre stratégie vélo dans Angers Loire Métropole.

Continuons sur cette voie, ensemble !

## **LES PASSERELLES DE MOULIN-MARCILLE :** un trait d'union entre Trélazé et Sainte-Gemmes-sur-Loire

**Un nouvel aménagement cyclable, entièrement sécurisé, enjambe désormais l'A87 aux Ponts-de-Cé pour relier la zone d'activités du Moulin-Marcille à l'avenue Gallieni. Cette liaison permet de pédaler de Trélazé à Saint-Gemmes sans discontinuité et en toute sérénité.**

Depuis le début du mois de décembre, les cyclistes peuvent rouler sur les nouvelles passerelles qui surplombent l'autoroute A87 pour relier la zone d'activités du Moulin-Marcille à l'avenue Gallieni, aux Ponts-de-Cé. Cette piste de 130 m, entièrement sécurisée, s'ajoute au couloir piéton existant. Elle représente la dernière étape d'un circuit cyclable en continu qui permet aux amateurs de vélo d'aller de Sainte-Gemmes-sur-Loire à Trélazé, sans côtoyer les voitures.

Le coût des deux passerelles s'élève à 1,8 million d'euros, financé par Angers Loire Métropole et par une subvention de l'Etat et du département, d'un montant total de 524 000 euros. L'Etat a accordé une subvention de 250 000 € pour la construction des passerelles, dans le cadre de l'appel à projets « Fonds de Mobilités Actives » et le Conseil départemental de Maine-et-Loire prévoit une participation de 274 000 € pour la construction des passerelles.

Désormais, un véritable itinéraire cyclable et piéton est ouvert, entièrement sécurisé, et continu entre la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et la commune de Trélazé via la commune des Ponts-de-Cé. La nouvelle double passerelle cyclable permet une traversée à vélo sécurisée d'Ouest en Est et sans aucune discontinuité cyclable, consolidant ainsi l'un des itinéraires cyclables structurants du sud de l'agglomération.



*Les passerelles ont été posées dans la nuit du 2 au 3 juillet 2024  
et mises en service début décembre 2024.*



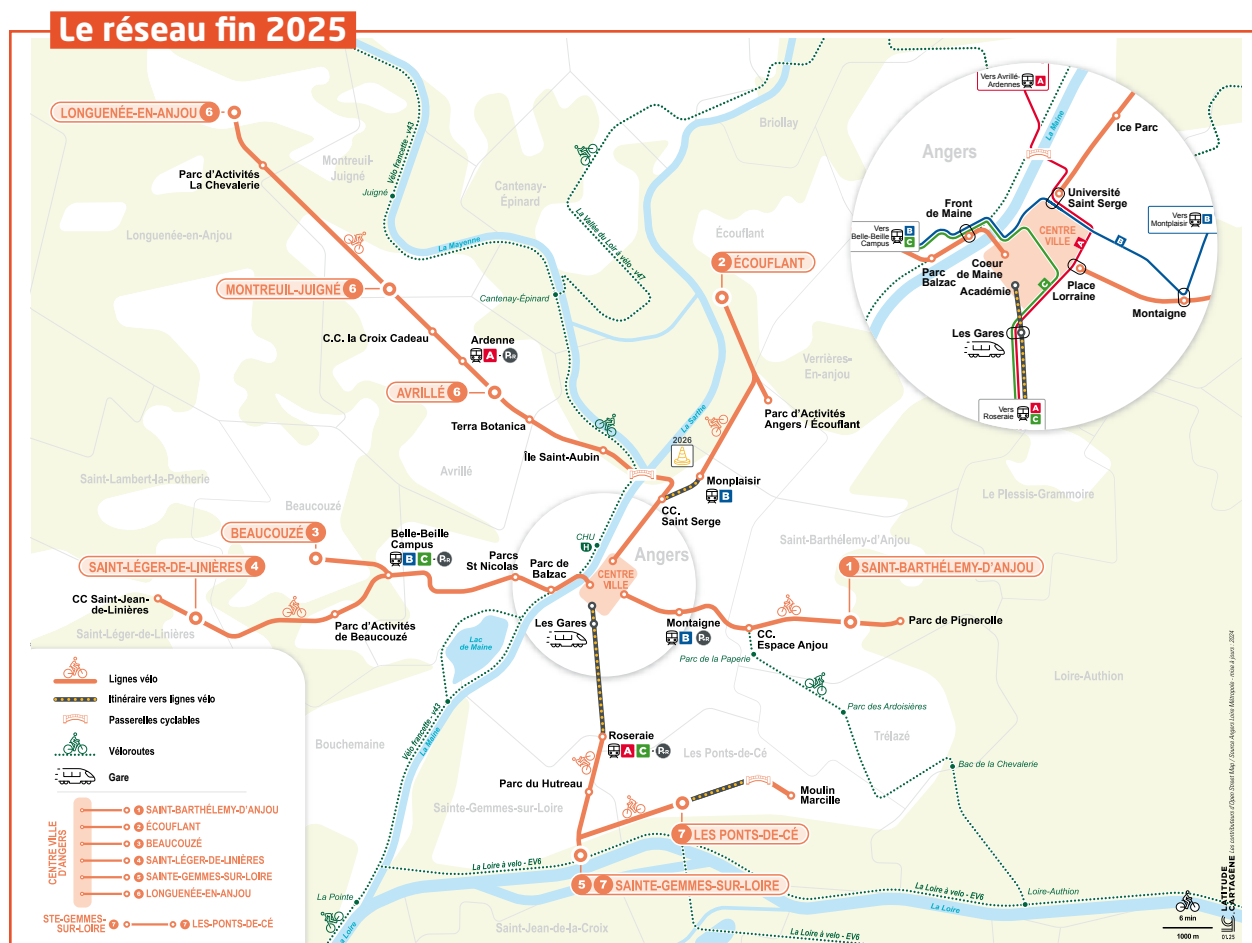
# ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ACCÉLÈRE SUR LE VÉLO !

**Corinne BOUCHOUX**, conseillère municipale d'Angers et vice-présidente d'Angers Loire Métropole chargée de la Transition écologique et des Mobilités : « En 2025, Angers Loire Métropole va aller plus loin et plus vite pour que la pratique du vélo, bonne pour la santé, l'écologie et le pouvoir d'achat, soit plus accessible. Nous menons un travail de concertation avec les cyclistes. Ils souhaitent des pistes cyclables plus nombreuses, plus sûres, des infrastructures pour pouvoir stationner leurs vélos et une meilleure lisibilité sur les parcours. Nous accompagnerons ces attentes pour que notre communauté urbaine fasse plus de place au vélo ».

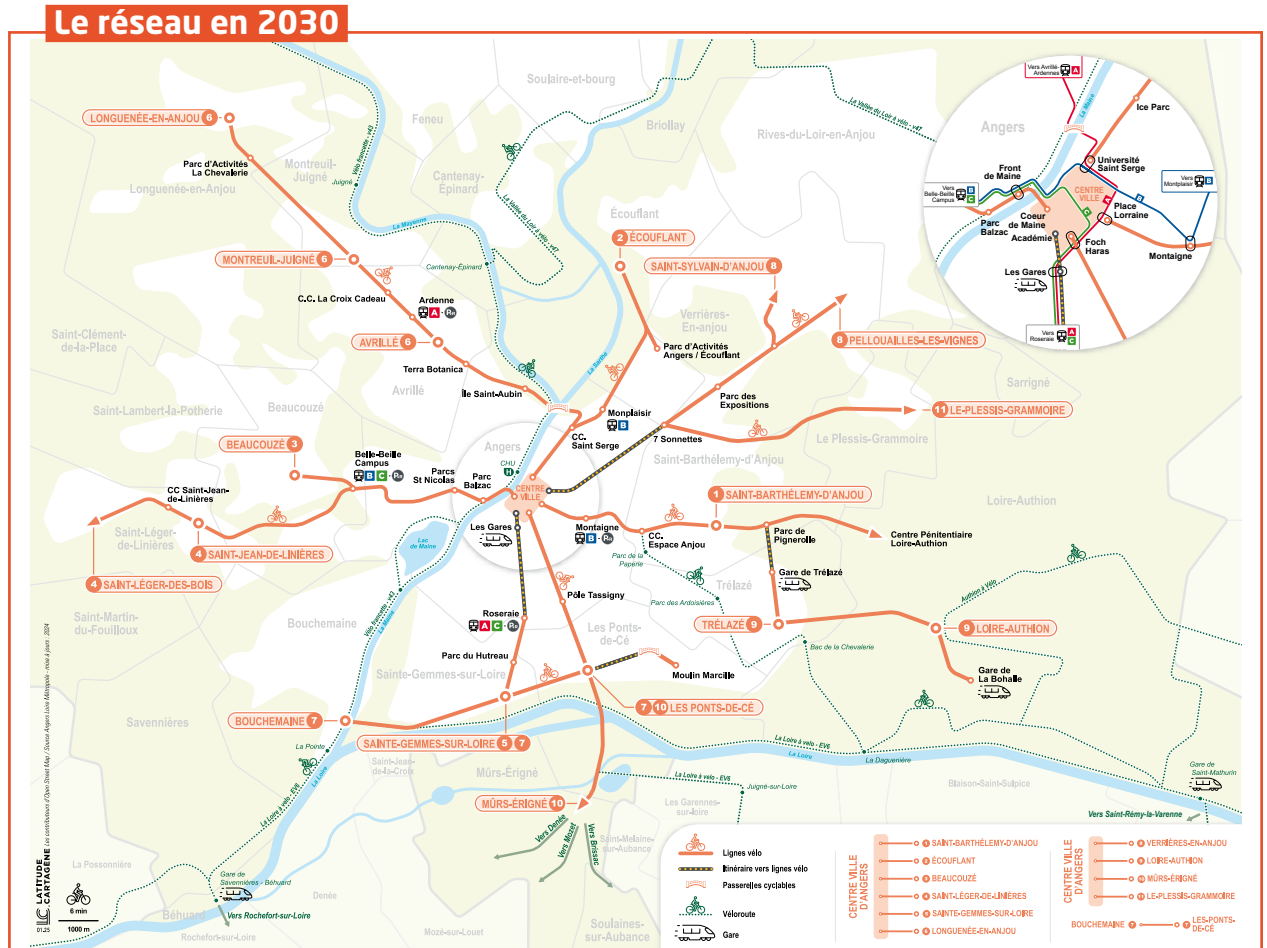


## 1. Circuler plus facilement à vélo dans Angers Loire Métropole

En l'espace de quelques années, Angers Loire Métropole a considérablement augmenté son réseau cyclable, passant de 511 kilomètres en 2019 à **636 kilomètres en 2024**, soit une augmentation de 24 %. Ce réseau comprend 230 kilomètres en sites partagés et 406 kilomètres de voies dédiées (pistes cyclables et voies vertes). **Dès 2025, 7 axes sécurisés et continus vont être livrés**, reprenant des tronçons existants et complétant les discontinuités qui subsistaient.



L'objectif est de réaliser environ **40 km d'aménagements supplémentaires d'ici 2030** afin d'aboutir à un réseau de pistes en site propre permettant de mailler efficacement la communauté urbaine en créant des itinéraires permettant de rallier en 30 minutes en vélo le centre d'Angers depuis les différentes polarités de la communauté urbaine.



## Une marque vélo dévoilée au printemps !

Pour faciliter l'appropriation des parcours par les cyclistes et encourager la pratique du vélo, en 2025, Angers Loire Métropole se dotera d'une identité forte sur le vélo. Le nom de cette nouvelle marque sera annoncé au printemps et décliné dans l'identité graphique des parcours sur le territoire des 28 communes. Des panneaux, de nouvelles infrastructures et du marquage au sol baliseront les pistes cyclables. Une signalétique avec des indications plus régulières des temps de trajet et des distances sera matérialisée sur l'ensemble des voies cyclables. Chacune aura désormais son identité, grâce à une couleur propre et... un nom !

Ce nouveau réseau cyclable sera inauguré au printemps



## 2. Pouvoir stationner son vélo partout et en confiance

Angers Loire Métropole agit pour augmenter massivement les options de stationnement vélo. Rien que sur le périmètre de la Ville d'Angers, 2600 arceaux vélo supplémentaires ont été installés, **378 places sécurisées ont été aménagées autour de la gare Saint-Laud**, ainsi que 114 places supplémentaires réparties sur six parcs à vélos. L'intermodalité est enfin encouragée avec la création de 653 places de stationnement à proximité des stations de tramway, dont 140 box sécurisés **Une aide de 1 000 euros a été octroyée à 40 écoles de la communauté**, permettant ainsi de sécuriser les vélos des élèves.

Autour de la gare, **162 places supplémentaires** seront installées d'ici 3 ans et 100 places sont d'ores et déjà programmées côté sud sous la passerelle dans le cadre de la ZAC Cours Saint-Laud. Des box ouverts à tous et gratuits seront également installés d'ici deux ans.

## 3. Développer la pratique du vélo

### Aider les habitants à acquérir un vélo

Pour encourager l'usage du vélo, plus de 14 000 aides à l'achat de vélos ont été accordées aux habitants des communes d'Angers Loire Métropole depuis 2019, représentant un investissement d'environ 2,5 millions d'euros.

Une enquête auprès des bénéficiaires\* a révélé que 46 % d'entre eux n'auraient pas acheté leur vélo sans cette aide et qu'après l'achat du vélo seuls 48 % d'entre eux, contre 71 % auparavant, utilisent encore principalement leur voiture pour se déplacer.



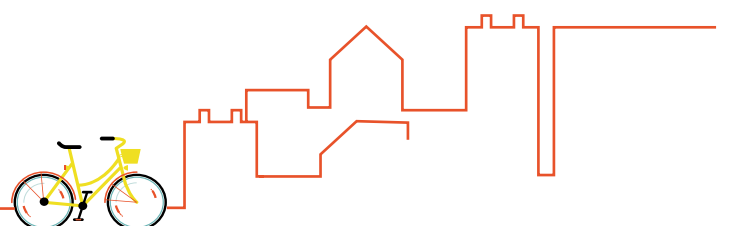
\* Enquête menée en novembre 2023, auprès de 2 800 bénéficiaires de l'aide à l'achat de vélos.



## Sensibiliser à la pratique du vélo

Angers Loire Métropole organise également des événements festifs pour promouvoir le vélo et les autres modes déplacement actifs et collectifs, comme une journée sans voiture le 19 septembre 2021 et le défi « Cap ou pas Cap de troquer ton auto » pour les habitants en 2024.

**De nombreuses campagnes de sensibilisation ont aussi été menées pour encourager la pratique du vélo et sensibiliser à la sécurité routière.**





## Encourager les pratiques au sein d'Angers Loire Métropole

Parce que les changements d'habitudes doivent commencer de l'intérieur, Angers Loire Métropole encourage l'usage du vélo par les agents de la collectivité. Le plan de mobilité interne d'Angers Loire Métropole a été renforcé et **240 vélos sont mis à la disposition du personnel**. Des aménagements spécifiques ont été réalisés, notamment au parking de l'Hôtel de Ville avec 40 places de stationnement pour vélos, 45 casiers de rangement, deux vestiaires et une douche, ainsi qu'au parking de l'Hôtel de Communauté avec 15 places de stationnement. Ces équipements ont déjà trouvé leur public et Angers Loire Métropole ne s'arrêtera pas en si bon chemin.

**D'ici 2026, des vélos cargos seront ajoutés à la flotte en libre-service à la disposition du personnel d'Angers Loire Métropole.**



# LE PLAN VÉLO, C'EST QUOI ?



## Le Plan Vélo, l'outil au service de la stratégie

Le Plan Vélo, couvrant la période 2019-2027, structure l'action d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers pour promouvoir et développer l'usage du vélo au sein de la communauté urbaine.

De 2019 à 2025 inclus, Angers Loire Métropole aura investi 25 millions d'euros sur l'ensemble des actions du plan vélo.

**Sur la période 2025-2027, le niveau total d'investissement sera porté à 7 millions d'euros par an, dont 6 millions pour les aménagements, ce qui correspond à 23 euros par habitant par an.**

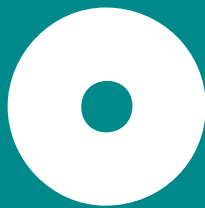
## Des habitants satisfaits

Cinq ans après la mise en place du Plan Vélo, une enquête menée en novembre 2023 auprès de 2 800 répondants montre des résultats positifs. Environ 68 % des répondants sont satisfaits des conditions de pratique du vélo sur le territoire d'Angers Loire Métropole, 70 % estiment que les conditions de pratique du vélo se sont améliorées au cours des cinq dernières années et 62 % se sentent en sécurité pour circuler à vélo sur le territoire. Les principales motivations des habitants pour utiliser le vélo sont la santé (61 %) et l'écologie (56 %).









angers Loire  
métropole

---

communauté urbaine

CONTACTS PRESSE  
02 41 05 47 21  
[relations.presse@ville.angers.fr](mailto:relations.presse@ville.angers.fr)